

Liste des Prix spéciaux

Pour l'édition 2024, les Prix suivants seront décernés:

Prix de la préservation de la ressource de l'eau dans l'espace public
Prix de la gestion raisonnée des espaces publics
Prix de l'art dans les jardins et dans les espaces publics
Prix des mairies Fleuries
Prix du Petit patrimoine Fleuri
Prix du décor potager
Prix Départemental de l'Arbre
Prix de la diversité végétale
Prix de l'action éducative et pédagogique - Prix des petits jardiniers
Prix Départemental du Jardinier
Prix de la mise en valeur du patrimoine naturel
Prix de l'attractivité touristique
Prix coup de cœur du jury
Actions remarquables

Prix de la préservation de la ressource de l'eau dans l'espace public :

« Un projet, un jardin, un espace public qui prend soin de la ressource en eau en matière :

- *De gestion des eaux pluviales dans le site (infiltration naturelle des eaux, orientation des eaux dans des espaces humides ou espace végétalisé pour limiter l'arrosage ...),*
- *De revêtement de sol le moins perméable possible,*
- *D'un stockage intelligent pour un usage local (stockages d'eau, mare, ...)*
- *De la mise en valeur du petit patrimoine hydraulique (captage, fontaine, serve, béal...)*

Tant d'éléments qui peuvent façonner nos paysages tout en prenant soin d'une esthétique de la ressource en eau. »

Prix de la gestion raisonnée des espaces publics :

« Où il est identifié une véritable stratégie de gestion des espaces publics de façons raisonnées et différenciées. Cela passe par une sectorisation et une planification des espaces sur lesquels à intervenir pour y affecter aménagements et entretiens les plus cohérents en matière de temps, d'énergie, de coûts, etc. »

Prix de l'art dans les jardins et dans les espaces publics :

« L'art dans l'espace public, dans toutes les formes qu'il peut prendre, peut permettre la découverte d'une culture facile d'accès à la population. Des démarches artistiques variées peuvent s'installer dans le cadre de vie des habitants. »

Prix des mairies Fleuries :

« Ce prix récompense le fleurissement des plus belles façades de mairie du département et les espaces visibles de la rue, ainsi que des réalisations florales installées sur la voie, la place publique, la cour ou le parvis devant la mairie. »

Prix du petit patrimoine Fleuri :

« Ce prix récompense les communes qui valorisent leur patrimoine local (puits, édifice religieux, lavoir etc...). »

Prix du décor potager :

« Récompense une commune ayant utilisé de façon originale et remarquable des semences potagères ou des plants de légumes dans le fleurissement urbain. »

Prix Départemental de l'Arbre :

« Ce prix récompense la collectivité qui assure, dans le cadre d'une politique globale et cohérente de l'environnement et des paysages, une gestion exceptionnelle et innovante de son patrimoine arboré. »

Prix de la diversité végétale :

« Ce prix récompense l'usage du végétal sous toutes ses formes et le recours à des associations judicieuses et créatives d'une palette végétale totale allant des plantes annuelles aux arbres. »

Prix de l'action éducative et pédagogique - Prix des petits jardiniers :

« Ce prix récompense une commune ayant mis en place des actions éducatives et pédagogiques remarquables auprès des jeunes pour les initier au jardinage et les sensibiliser aux pratiques respectueuses de l'environnement. »

Prix Départemental du Jardinier :

« Il consacre un travail de qualité mené sur plusieurs années et distingue plus particulièrement les bénévoles et agents communaux qui s'investissent de façon exceptionnelle dans la végétalisation de la commune. »

Prix coup de cœur du jury :

« Ce prix récompense un village remarquable qui aura touché le cœur du Jury »

Actions remarquables dans les communes :

« Le jury départemental des Villes et Villages Fleuris peut proposer d'attribuer tout autre prix récompensant des actions remarquables dans les domaines qu'il est amené à évaluer lors de ses visites »

Prix de la mise en valeur du patrimoine naturel :

Ce prix récompense le soutien à la réhabilitation d'espaces naturels publics ou privé. Au-delà de la préservation de l'environnement, l'objectif est de redonner vie à des lieux permettant de sensibiliser le grand public à la biodiversité et à la richesse du patrimoine naturel.

Prix de l'attractivité touristique

Ce prix récompense la commune qui valorise son offre touristique par une démarche dynamique de promotion de son territoire, avec :

- Une communication et une promotion spécifiques à l'attention des visiteurs (brochures/ guides, mais aussi supports numériques adaptés tels que site internet, réseaux sociaux, applications mobiles, etc.) ;*
- Une valorisation adaptée du patrimoine végétal et des savoir-faire locaux (parcs, jardins, etc.) ;*
- Une diversité et une complémentarité des offres de découverte de ce patrimoine (parcours ludiques, sentiers pédagogiques, évènementiels, visites guidées, offres culturelles ou sportives, infrastructures, aménagements, etc.). Cette démarche associera le tissu économique local.*